





COURSE DE NOËL 2018 Distance : 6 km (2 boucles)

-  Tentes inscriptions / retraits des dossards
-  Ravitaillement arrivée
-  2ème boucle
-  Secours

Course ouverte à tous, à partir de Cadets
(autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).



ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

La course de Noël est organisée par la Ville de Montauban.

Siège de l'organisation : Mairie de Montauban, Direction Sports et Jeunesse « Course de Noël » 895 Route du Ramiérou, 82000 Montauban. Tél : 05 63 91 78 22

ARTICLE 2 - DATE, LIEU ET HORAIRE

La course se déroulera le **jeudi 20 décembre 2018 à 20h15** dans le Département de Tarn-et-Garonne, sur la commune de Montauban.

ARTICLE 3 – PARCOURS

Un parcours sécurisé de 6 km (2 boucles de 3 km) dans le Centre-Ville.

ARTICLE 4 - DEROULEMENT

4.1 Départ et Arrivée

Le départ sera donné sur l'Allée de l'Empereur à 20h15

L'arrivée se fera sur l'Esplanade des Fontaines

4.2 Ravitaillement et Dossard

Un ravitaillement sera mis en place sur le lieu d'arrivée.

La remise des dossards sera effectuée uniquement le jeudi 20 décembre de 17h30 à 19h45, sur l'Allée de l'Empereur

ARTICLE 5 - PARTICIPANTS

« La course de Noël » s'adresse à tous, à partir de la catégorie Cadets (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

ARTICLE 6 – INSCRIPTIONS

Dossier d'inscription :

Toute personne souhaitant participer à la course «de Noël » doit fournir le bulletin d'inscription complet.

Certificat Médical : OBLIGATOIRE

Les coureurs participant à « la course de Noël » doivent être titulaires d'une licence Athlé Compétition, d'une licence Athlé Loisirs ou d'un Pass' running délivré par la FFA ou d'une licence Triathlon de l'année en cours.

Pour les non-licenciés FFA , fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'1 an .Les certificats médicaux ou leurs photocopies ne seront pas rendus.

Mineurs : autorisation parentale OBLIGATOIRE

Pour les Cadets et Juniors, une demande d'autorisation parentale devra être remplie et jointe au bulletin d'inscription (Coureurs nés après le 20/12/2000)

6.2 Assurance et Responsabilité

Conformément à la loi, la Ville de Montauban a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile. Les coureurs participants seront sous leur propre responsabilité civile, durant la course.

6.3 Exploitations d'images

Les coureurs, de par leur inscription, autorisent la presse et le comité d'organisation à exploiter les images et photos réalisées lors de la course.

6.4 Date et heures limites des inscriptions

Les bulletins peuvent s'éditer directement en ligne sur le site de la Mairie de Montauban : www.montauban.com ou se retirer sur les sites d'inscriptions :

Jusqu'au mardi 18 Décembre 2018 (14h) au guichet unique du Ramiérou.

Jusqu'au mardi 18 Décembre 2018 (14h) à l'accueil de la Mairie.

Jusqu'au jeudi 20 Décembre 2018 sur l'Allée de l'Empereur de 17h30 à 19h45

6.5 Frais : Les inscriptions sont gratuites.

ARTICLE 7- RECOMPENSES ET CLASSEMENT

Podiums et Récompenses pour les 3 premiers de la catégorie Cadets / Juniors Hommes et Femmes

Et aux 3 premiers de la catégorie Espoirs / seniors / Vétérans Hommes et Femmes

ARTICLE 8 – CATEGORIES EN VIGUEUR EN 2018

Catégorie Cadets Filles et Garçons (nés entre 2002 et 2003)

Catégorie Juniors Hommes et Femmes (nés entre 2000 et 2001)

Catégorie Espoirs Hommes et Femmes (nés entre 1997 et 1999)

Catégorie Seniors Hommes et Femmes (nés entre 1980 et 1996)

Catégorie Vétérans Hommes et Femmes (nés en 1979 et avant)

ARTICLE 9 – ANNULATION / EXCLUSION

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la course en cas de force majeure.

Les coureurs ne sont pas autorisés à sortir du tracé.

En cas de non-respect du règlement, d'actes d'incivisme et de sortie du parcours sécurisé, le jury se réserve le droit de disqualifier les coureurs auteurs de ces actes.

ARTICLE 10 -

En faisant acte d'inscription, les coureurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les termes.

« COURSE DE NOËL » – 13^{ème} édition JEUDI 20 DECEMBRE 2018 à 20h15



Bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription à télécharger sur le site www.montauban.com

Les dossiers d'inscriptions sont à déposer au plus tard le mardi 18 Décembre 2018, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, au Centre de Loisirs du Ramiérou
ou par courrier à : Direction Sports et Jeunesse « Course de Noël » 895 Route du Ramiérou, 82000 MONTAUBAN

IDENTITE DU PARTICIPANT

Nom : Prénom : Equipe :

Ville : Sexe : M F Date de naissance :/...../.....

Je suis détenteur d'une licence FFA N° licence : Je ne suis pas titulaire d'une licence FFA

Club : Ville :

Fait le / / 2018 à Montauban **Signature:**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e),, responsable de l'enfant,

l'autorise à participer à la « Course de Noel » du jeudi 20 décembre 2018.

Fait le / / 2018 à Montauban

Signature (précédée de «lu et approuvé»)